

CONCOURS CLIP VIDÉO CYBER HARCÈLEMENT



Renseignements :
04 76 28 76 28
ville-fontaine.fr



C'EST PAS PARCE QUE C'EST VIRTUEL QUE C'EST PAS RÉEL !



#*!@#!

La Ville de Fontaine est engagée auprès des acteurs du territoire en proposant des actions de lutte contre le harcèlement. La Ville s'intéresse aujourd'hui à la question du cyberharcèlement et invite les jeunes de l'agglomération à s'emparer de la problématique en lançant un concours de clip vidéo de prévention sur le sujet.

▶ DES FILMS QUI S'ADRESSENT À QUI ?

Les vidéos réalisées devront servir à faire émerger la parole, donner lieu à des échanges, à des débats... Elles seront utilisées pour des interventions sur le territoire et diffusées sur nos réseaux de communication. 2 catégories :

- les clips destinés aux -15 ans
- les clips destinés aux +15 ans.

▶ QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les jeunes jusqu'à 25 ans habitant dans l'agglomération grenobloise, seuls, en groupe ou accompagnés.

▶ LE MESSAGE

Les productions originales devront traiter l'une des différentes formes de cyberharcèlement : insultes, menaces, moqueries, utilisation et divulgation d'informations, photos, vidéos personnelles, diffusion de rumeurs et usurpation d'identité... Un message de lutte contre le cyberharcèlement devra également être intégré à la réalisation.

▶ JE PARTICIPE !

Rendez-vous sur ville-fontaine.fr pour trouver le règlement et le bulletin de participation. Le film doit durer 6 minutes maximum et sera transmis au format MP4 à l'adresse mail stop-cyberharcelement@ville-fontaine.fr avant le 30 novembre 2022 à minuit !

▶ QU'EST CE QU'ON GAGNE ?

4 prix seront décernés à l'occasion d'une soirée officielle début 2023. Les clips lauréats remporteront 200 euros en bons d'achats culturels.